



Safety Data Sheet
GEORGIA STEEL RINSE AGENT
(Product code: RP355-G, -GC, -F, -D)

Revision
Date: 05/18/2022

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Identité du produit

GEORGIA STEEL RINSE AGENT

Autres moyens d'identification;

(Product code: RP355-G, -GC, -F, -D)

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé

Équipement de protection individuelle et produit de rinçage pour lunettes de sécurité/anti-taches

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Georgia Steel & Chemical Co., Inc.
9515 Gerwig Lane, Suite 111
Columbia, MD 21046

Secours

Service clientèle: Georgia Steel & Chemical Co., Inc. +1(301) 317-5502

2. Identification des dangers du produit

Classification de la substance ou du mélange

Pas de catégories applicables.

Éléments d'étiquetage

Pas de catégories applicables.

[Prévention]:

Pas de déclarations de prévention

[Réponse]:

Pas de déclarations de réaction

[Stockage]:

Pas de déclarations de stockage

[Disposition]:

Pas de déclarations d'élimination

3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification	Remarques *
Polyethylene-polypropylene glycol Numéro CAS: 0009003-11-6 Synonymes : PEG/PPG-17/6 Copolymer	3 - 7	Non Classé	---

Dipropylene glycol methyl ether Numéro CAS: 0034590-94-8 Synonymes : Dipropylene glycol methyl ether	3 - 7	Non Classé	---
--	-------	------------	-----

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu comme un secret commercial.

*[PBT/vPvB] - Substance PBT ou vPvB

L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

4. Premiers secours

Description des premiers secours

Généralités	En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Inhalation	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
Yeux	Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
Peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.
Ingestion	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
Résumé	Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Traiter de manière symptomatique Voir la section 2 pour plus de détails.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Sans objet. Le produit n'est pas un risque d'incendie.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à haute pression.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Aucune donnée disponible sur les décompositions dangereuses.

Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumer.

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome et des vêtements imperméables.

Guide ERG N° ---

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Retirer les sources d'inflammation, ne pas allumer ou éteindre les lumières ou l'équipement électrique non protégé. En cas de déversement majeur ou de déversement dans un espace confiné, évacuer la zone et vérifier que les niveaux de vapeurs de solvants sont inférieurs à la limite inférieure d'explosivité avant de rentrer.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les petits déversements peuvent être essuyés et rincés à l'eau. Pour les déversements plus importants, contenir le déversement avec un matériau inerte (sable, argile). Transférer le matériau dans des conteneurs étiquetés pour récupération ou élimination appropriée. Après le retrait, rincez la zone avec de l'eau. Suivre les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Lire l'étiquette avant utilisation. Éviter le contact avec la peau ou les yeux. Se laver soigneusement les mains, le visage et tout contact avec la peau après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Porter des gants de protection, une protection oculaire, une protection faciale. Utiliser uniquement selon les instructions de l'étiquette. Si vous n'êtes pas sûr de l'utilisation en toute sécurité, contactez votre superviseur.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir hors de portée des enfants. Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors du stockage et de l'élimination. Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé dans un endroit frais (10° - 30°C) et sec.

Matières incompatibles: Pas de données disponibles

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle

N° CAS	Ingrédient	Exposition	
		La source	Valeur
0009003-11-6	PEG/PPG-17/6 Copolymer	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie
0034590-94-8	Dipropylene glycol methyl ether	ACGIH	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm
		Alberta	100 ppm TWA; 606 mg/m ³ TWA 150 ppm STEL; 909 mg/m ³ STEL
		Colombie-Britannique	100 ppm TWA 150 ppm STEL
		Manitoba	100 ppm TWA 150 ppm STEL
		Nouveau-Brunswick	100 ppm TWA; 606 mg/m ³ TWA 150 ppm STEL; 909 mg/m ³ STEL
		Terre-Neuve-et-Labrador	100 ppm TWA 150 ppm STEL
		Nouvelle-Écosse	100 ppm TWA 150 ppm STEL
		Territoires du Nord-Ouest	100 ppm TWA 150 ppm STEL
		Nunavut	100 ppm TWA 150 ppm STEL
		Ontario	100 ppm TWA 150 ppm STEL
		Île-du-Prince-Édouard	100 ppm TWA 150 ppm STEL
		Québec	100 ppm TWA _{EV} ; 606 mg/m ³ TWA _{EV} 150 ppm STEV; 909 mg/m ³ STEV
		Saskatchewan	100 ppm TWA 150 ppm STEL
		Yukon	Aucune limite établie

Contrôles de l'exposition

Respiratoire

Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utiliser un filtre de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1.

Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.

Yeux

Lunettes de sécurité de protection recommandées

Peau

Porter des vêtements qui doivent couvrir le corps, les bras et les jambes. Les crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Des crèmes à base de gelée de pétrole, comme la vaseline, ne doivent pas être utilisées. Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devront être lavées. Gants de protection recommandés.

Contrôles d'ingénierie

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Autres pratiques de travail

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Red Liquide
Odeur	Aucune
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	(Pur) 4.0 - 6.0 (RTU) – 5.0 - 6.0
Point de fusion / point de congélation (°C)	Point de congélation: 0°C (32°F)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	212°F
Point d'éclair	Indisponible
Taux d'évaporation	Semblable à l'eau
Inflammabilité (solide, gaz)	n'est pas applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosivité: Indisponible Limite supérieure d'explosivité: Indisponible
Tension de vapeur (Pa)	Indisponible
Densité de vapeur	Indisponible
Densité	Indisponible
Solubilité dans l'eau	Complet



Safety Data Sheet
GEORGIA STEEL RINSE AGENT
(Product code: RP355-G, -GC, -F, -D)

Revision
Date: 05/18/2022

Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Non mesuré
Température d'auto-inflammation (°C)	Indisponible
Température de dégradation (°C)	Indisponible
Viscosité (cSt)	L'eau mince
% COV	< 1 (Hors matériel exempté)
Relative Density	1.020 %

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles

Conditions à éviter

Températures supérieures à 50°C ou inférieures à 10°C. Produits de décomposition dangereuse : Aucun connu.

Matières incompatibles

Pas de données disponibles

Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible sur les décompositions dangereuses.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Ingrédient	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
PEG/PPG-17/6 Copolymer - (9003-11-6)	11,200.00, Rat -	5,600.00, Lapin - Catégorie: NA	Non disponible	Non disponible	Non disponible



Safety Data Sheet
GEORGIA STEEL RINSE AGENT
 (Product code: RP355-G, -GC, -F, -D)

Revision
 Date: 05/18/2022

	Catégorie: NA				
Dipropylene glycol methyl ether - (34590-94-8)	> 5,000.00, Rat - Catégorie: NA	> 20.00, Rat - Catégorie: NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
0009003-11-6	PEG/PPG-17/6 Copolymer	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie
0034590-94-8	Dipropylene glycol methyl ether	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation	---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	---	Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	---	Non applicable
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	---	Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable

Voies d'entrée possibles: Pas de données disponibles

Symptômes et effets, aigus et différés:

Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Traiter de manière symptomatique

Yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

12. Informations écologiques

Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/L	48 hr EC50 crustacés, mg/L	ErC50 algues, mg/L
PEG/PPG-17/6 Copolymer - (9003-11-6)	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Dipropylene glycol methyl ether - (34590-94-8)	10,000.00, Pimephales promelas	1,919.00, Daphnia magna	969.00 (72 hr), Algues

Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

Potentiel de bioaccumulation

Non mesuré

Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

14. Informations relatives au transport

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

	TMD (transport terrestre national)	IMO / IMDG (transport maritime)	ICAO/IATA
Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	Classe de danger TMD: Non applicable Sous-classe: Non applicable	IMDG: Non applicable Sous-classe: Non applicable	Classe d'aérien: Non applicable Sous-classe: Non applicable
Groupe d'emballage	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Dangers pour l'environnement			
IMDG	Polluant marin: Non;		
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
n'est pas applicable			

15. Informations réglementaires

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux (SOR/2015-17) et la FDS contient tous les renseignements exigés par ces règlements.

Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :

Dipropylene glycol methyl ether
Polyethylene-polypropylene glycol
Water

Liste extérieure des substances (LES):

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

16. Autres informations

Date de révision de la 05/18/2022
fiche signalétique

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

N'est pas applicable

Avis de non-responsabilité : les informations présentées ici sont fournies à titre indicatif à ceux qui manipulent ou utiliser ce produit. Des pratiques de travail sécuritaires doivent être employées lorsque vous travaillez avec matériaux. Il est important que l'utilisateur final prenne une décision concernant le l'adéquation des procédures de sécurité employées lors de l'utilisation de ce produit.

Fin de la FISPQ